	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 2 février 2024</b>	<b>N° 2024-62</b>

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT


**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Stéphane MARI à partir de 17h  
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25  
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25  
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30  
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 2 février 2024</b>	<b>Délibération</b>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	<b>N° 2024-62</b>

---

## Attribution de subventions aux associations - 2024 - Décision - Autorisation

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2022/539 du 30 septembre 2022, Bordeaux Métropole a adopté son Plan climat qui vise à faire de la métropole un territoire résilient, bas carbone et à énergie positive.

Construit sur 3 axes, le plan d'action comprend un volet dédié à l'accompagnement des acteurs du territoire : habitants, associations, communes, entreprises... Cette mobilisation des acteurs est une condition de réussite pour atteindre les objectifs métropolitains en matière de transition énergétique et écologique.

A ce titre, le tissu associatif est un acteur incontournable, riche d'expertises autant que de potentiels. Les associations sont le relais des enjeux du climat auprès de leurs adhérents, tout en étant porteuses de dispositifs d'accompagnement au changement.

C'est dans cet objectif que Bordeaux Métropole entend renforcer sa collaboration avec les associations, et ainsi créer une synergie dans la mise en œuvre des actions du Plan climat et des feuilles de route thématiques (Contrat local de santé, rénovation énergétique de l'habitat, développement des énergies renouvelables ...).

A cet effet, Bordeaux Métropole apporte son soutien financier à l'animation du territoire en attribuant une subvention aux associations décrites ci-après.

### **1 - Présentation des associations :**

#### **DARWIN CLIMAX : Festival Climax**

Depuis 2015, Darwin organise chaque année en septembre sur son site quai des Queyries à Bordeaux, le festival Climax qui propose des conférences, des débats sur le changement climatique et la préservation des ressources naturelles. Cet événement s'inscrit pleinement dans les engagements « climat énergie » métropolitains affichés dans le Plan Climat.

<b>Montant de la subvention attribuée</b>
30 000 €

### **E-GRAINE NOUVELLE AQUITAINE : aide au fonctionnement**

Cette subvention d'aide au fonctionnement permet de financer des animations d'ateliers éducatifs. Leurs actions nous incitent à comprendre que nous sommes tous-tes des citoyens du monde et que notre mode de vie local a un impact sur des enjeux environnementaux et sociaux globaux. Tous ces projets participent à la pédagogie du Plan Climat Air Energie du Territoire Métropolitain.

<b>Montant de la subvention attribuée</b>
7 000 €

### **GRAINE AQUITAINE : mise en œuvre des soutiens Juniors du Développement durable**

Il s'agit d'un soutien à une association qui fédère des associations d'éducation à l'environnement et à la transition écologique de la Nouvelle-Aquitaine, afin de soutenir le déploiement du dispositif métropolitain des Juniors du Développement Durable (JDD).

Cette association anime le vaste réseau des structures/associations (40aine) qui interviennent dans les écoles du territoire métropolitain et auprès des équipes du péri et de l'extra-scolaire sur les diverses thématiques de la transition écologique.

Elle dirige les enseignants vers des structures permettant de répondre à leur besoin de sensibilisation ponctuelle ou au long court.

Elle coordonne les accompagnements à destination :

- Des écoles avec l'accompagnement à la labellisation E3D (école/établissement en démarche de développement durable),
- Du péri et de l'extra-scolaire avec les projets Grand Format (accompagnement d'une structure en mode projet sur un temps long) ainsi que les Vendredis des Accueils Collectifs de Mineurs (cycle de formations pour la transition écologique à destination des professionnels du péri et de l'extrascolaire, 4 dates par an).

Elle propose enfin à ces associations des temps de rencontre, de réflexion et de formation.

<b>Montant de la subvention attribuée</b>
52 500 €

**PEP 33 : mise en œuvre des soutiens Juniors du Développement Durable**

L'association des PEP 33, via cette subvention, rémunère les intervenants associatifs (spécialistes de l'éducation à la transition écologique), journalistes ou artistes, qui assurent des interventions dans les établissements scolaires, en accord avec les équipes de la Direction Départementale de l'Education Nationale et de Bordeaux Métropole en charge du dispositif.

Les PEP33 rémunère ainsi la réalisation d'actions de sensibilisation, de projets, d'ateliers lors des journées de valorisation des Juniors du Développement Durable ou encore dans le cadre de semaines événementielles métropolitaines (la Semaine de l'Arbre en fête par exemple), ce qui permet de toucher chaque année entre 5 000 et 10 000 élèves.

<b>Montant de la subvention accordée</b>
132 900 €

**PEP 33 : aide au fonctionnement**

Cette subvention d'aide au fonctionnement permet de financer les moyens humains de l'association des PEP 33 qui assurent la charge administrative, financière et comptable du dispositif des Juniors du Développement Durable (règlements des actions réalisées par les structures intervenantes dans les écoles ou dans le cadre des journées de valorisation). L'association assure ainsi une charge complexe, indispensable au bon fonctionnement du dispositif.

<b>Montant de la subvention accordée</b>
14 000 €

Parmi les autres associations soutenues, certaines sont inscrites directement dans l'annexe B8.1 de la délibération du Budget Primitif 2024 au Conseil Métropolitain du 2 février 2024.

**2 - Modalités de versement de chaque subvention :**

Pour l'année 2024, le paiement des subventions à ces différentes associations s'effectuera

comme suit :

- Un premier acompte (70% ou 80%) à la signature de la convention,
- Le solde (30% ou 20%) à réception des pièces justificatives prévues par les conventions.

<b>Associations</b>	<b>Montant alloué</b>
DARWIN Festival CLIMAX	30 000 €
E GRAINE NOUVELLE AQUITAINE aide au fonctionnement	7 000 €
GRAINE AQUITAINE mise en œuvre JDD	52 500 €
PEP 33 - mise en œuvre JDD	132 900 €
PEP 33 - aide au fonctionnement	14 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>236 400 €</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n° 2019/50 du 25 janvier 2019 autorisant le Président à signer le plan d'action du contrat local de santé métropolitain,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2021/343 du 9 juillet 2021 fixant la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables,

**VU** la délibération n° 2022/539 du conseil métropolitain du 30 septembre 2022 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

**ENTENDU** le rapport de présentation,

### **CONSIDERANT QUE**

Les partenariats avec le secteur associatif sont plus que jamais nécessaires et indispensables, pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés dans le plan climat métropolitain en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation des habitants.

Les montants globaux annuels attribués aux associations sus mentionnées sont supérieurs à 23 000€, toutes subventions confondues octroyées par les différents services instructeurs de Bordeaux Métropole.

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer aux associations mentionnées ci-dessus le montant des subventions correspondantes.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer, les conventions de partenariats à venir, afférentes à ces engagements.

**Article 3** : Les dépenses relatives au règlement de ces subventions sont imputées au budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65 article 65748 et article 65742.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>7 FÉVRIER 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 FÉVRIER 2024</b>	
	Madame Claudine BICHET